

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jérémie GAWLIK, à la suite d'une convocation en date du onze décembre, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient présents : Messieurs Jérémie GAWLIK, Maximilien GERVOISE, Léo SIMONCINI, Jacky DUMANGE, Olivier GADIFFERT, Patrice DANTIN, Gérald PATAT et Alexandre DECLEMY, Mesdames Béatrice BRIAULT et Mounira DUPONT et Madame Françoise GRIBAUVAL.

A donné pouvoir : Monsieur Emmanuel ELIAS, procuration donnée à Monsieur Maximilien GERVOISE.

Etaient absents, excusés : Monsieur Enzo LEGGIO, Mesdames Isabelle POTHÉE et Célia SIMONCINI.

Madame Mounira DUPONT a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Délibérations** : Travaux de mise en accessibilité PMR du cimetière – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2024), Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR), Construction d'un City Stade : Choix de l'entreprise.
 - **Informations et questions diverses**
-
-

Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023 : Madame Françoise GRIBAUVAL a été omise dans la liste des membres présents. La rectification de la 1^{ère} page va être faite dès demain matin. Le PV a tout de même été signé.

Délibérations :

- **Travaux de mise en accessibilité PMR du cimetière – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2024).**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la demande de subvention au titre de la DETR 2023 dans le cadre du projet de travaux de mise en accessibilité du cimetière, n'a pas été acceptée.

Il présente aux membres du Conseil Municipal le chiffrage réactualisé par le cabinet EVIA, afin de renouveler la demande de subvention au titre de la DETR 2024.

- Création de 2 places de stationnements PMR pour un montant HT de 3 162,90 €
- Cheminement PMR à l'intérieur du cimetière pour accès piétons d'un montant HT de 37 717,50 €

Soit un montant total HT estimé à 40 880,40 € (soit une hausse de 4 843,90 €).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2024 et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : (35%)	14 308,14 €
Fonds d'appui aux communes 2022/2024 du Département (27%)	10 810,95 €
Etat Amendes de Police (2 %)	948,87 €
Charge Communale : (36 %)	14 812,44 €
TOTAL H.T. : (100 %)	40 880,40 €

• Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).

Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Monsieur le Maire expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être transmise au plus tard le 31 décembre 2023 au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans la Somme.

- ✓ Monsieur GADIFFERT : Le périmètre du captage d'eau potable ne permet pas de possibilité de construction, ni sur la route de Sains où il y a trop de dénivelé et pas de lignes électriques. Il n'y a pas d'autres possibilités à part des éoliennes. Au niveau agricole, les prestataires sollicitent les cultivateurs pour installer des panneaux solaires au sol.
- ✓ Monsieur le Maire : L'Etat devrait plus faciliter la possibilité pour les particuliers à installer des panneaux solaires, sachant que le prix a été divisé par deux. La géothermie nécessite de creuser en profondeur jusqu'au niveau des nappes phréatiques. Cette solution est plus favorable aux bâtiments industriels.
- ✓ Monsieur DANTIN : Peut-être une possibilité dans le marais communal ? Il faut proposer une zone mais laquelle ?

En général :

- ✓ Ce n'est pas au Conseil Municipal de prendre cette décision.
- ✓ Il y a déjà la méthanisation.
- ✓ Pas assez de temps pour se concerter, délais limités
- ✓ L'éolien divise beaucoup les populations

Monsieur le Maire propose de ne pas déterminer de zones d'accélération des EnR pour la commune.

Après en avoir délibéré à la majorité, le conseil municipal accepte et décide de ne pas proposer de zones d'accélération des EnR sur la commune avec 1 voix contre.

• Construction d'un City Stade : Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 19 septembre 2023 donnant son accord de principe pour engager les demandes de subvention dans le cadre du projet de création d'un city stade sur l'emprise du terrain de football, pour une superficie d'environ 600m².

Monsieur le Maire rappelle également que dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 75 à 80 % selon l'entreprise retenue, le dépôt des dossiers étant effectué par l'Entreprise elle-même.

A cet effet, il propose à l'assemblée de faire un choix sur l'entreprise dès à présent afin de pouvoir bénéficier des conditions tarifaires actuelles, que les demandes de subventions puissent être engagées.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal 2 projets d'aménagement d'un équipement multisports.

Il précise que les prix sont sous le seuil de 100 000 € afin d'éviter de passer par une procédure de marché public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient l'entreprise AGORESPACE dont le siège est situé à LONGUEIL-ANNEL dans l'Oise.

Monsieur le Maire ajoute que la structure est garantie 30 ans et que la commission travaux devra se réunir en début d'année prochaine pour refaire un point avant d'engager les travaux.

Informations diverses :

- **Fibre optique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de fibre optique sont terminés. Une réunion de fin de travaux / pré-commercialisation de la fibre optique s'est déroulée le 13 décembre à la CCALN. La commercialisation est programmée pour le courant du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre 2024. Il y aura des réunions publiques et des rendez-vous avec les opérateurs courant février. Les travaux chez les particuliers ne pourront débuter qu'à partir de mars, après avoir été éligible.

- **Festivités de fin d'année**

Monsieur le Maire félicite tous ceux qui ont pu participer aux évènements festifs qui se sont déroulés ces derniers jours (course pour le Téléthon, marché de Noël, repas des aînés...), globalement de bons retours de la part des habitants de la commune. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux membres de l'assemblée.

Questions diverses :

- Madame DUPONT demande ce qu'il en est du projet d'installation d'un bâtiment préfabriqué (bungalow) à côté de la salle polyvalente ? Réponse de M. le Maire : C'est en cours, il pourrait arriver en début d'année. Sera utilisé pour le stockage du mobilier lors de manifestations extérieures ou à l'occasion de petites activités ou réunions d'associations.
- Monsieur DUMANGE fait part à l'assemblée qu'un administré demande s'il serait possible de repeindre le château d'eau ? Réponse de M. le Maire : Le coût serait très élevé. Pourquoi pas demander un devis, la commune est toujours propriétaire.
- Monsieur GADIFFERT :
 - ✓ Informe que suite à une rencontre avec le chef d'exploitation du Paraclet concernant le marais communal et les pousses d'arbres, l'entretien ne sera fait qu'au mois de juin à cause des sèves descendantes et l'élimination des chardons.
 - ✓ L'enrobé du chemin Ferme à Mouche est abimé, notamment à cause des travaux du méthaniseur et de la fibre optique : M. le Maire précise qu'une campagne sera à réaliser avec la CCALN avant 2025 pour le gravillonnage. Demander un devis pour les voiries communales en pente.
 - ✓ Le projet de cantine derrière l'école ? Réponse de M. le Maire : Le SISCO s'est restructuré afin de mieux fonctionner. L'équilibre financier s'est rétabli sur l'année. Le projet n'est pas encore abouti, une réunion préparatoire avec le SDIS est prévue début 2024, nécessaire avant de lancer le projet.
- Monsieur DANTIN demande si le câble a été retiré à l'entrée de la commune rue Louis Cardon : Réponse de M. le Maire : Oui, l'achat du terrain appartenant à Mme GORLIER est en cours.
- Monsieur GERVOISE remercie tous ceux qui ont pu participer aux évènements de cette fin d'année et qui ont pu apporter leur aide ainsi qu'aux bénévoles qui ont pu prendre un peu de leur temps pour l'organisation de la course pour le Téléthon. Il fait part à l'assemblée d'un mail de remerciement reçu d'une habitante pour le repas et le colis des aînés. D'autres retours positifs du marché de Noël, du délicieux vin chaud.

La séance est levée à 21 H 20.

